



**Assemblée Eurorégionale
des Jeunes**
Assemblea Euroregional
de la Joventut



Assemblée eurorégionale des Jeunes

Appel à candidatures du 9 décembre au 26 janvier 2025

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, qui sommes-nous ?

Territoire de coopération, innovant et ouvert, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (Eurorégion) agit depuis plus de 20 ans pour créer des ponts entre nos territoires, porter des projets communs au service des citoyens et faire entendre leur voix à l'échelle européenne. Structurée en Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) depuis 2009, l'Eurorégion a montré sa capacité à mobiliser les acteurs de son territoire dans des domaines clés tels que l'économie, l'innovation, la recherche, l'enseignement supérieur, la culture, le tourisme ou encore l'environnement. La Generalitat de Catalogne, le Gouvernement des Iles Baléares et la Région Occitanie, par leur histoire et leurs valeurs communes, leurs ambitions croisées, souhaitent poursuivre avec l'Eurorégion, la construction d'un pôle de coopération de référence au carrefour de l'Europe et au cœur de la Méditerranée.

L'Assemblée eurorégionale des Jeunes, pour une nouvelle participation citoyenne

Le renforcement de la participation citoyenne est une priorité pour l'Eurorégion dans le cadre de sa feuille de route 2030 visant à améliorer l'inclusion des citoyens en facilitant leur participation et en promouvant la diversité culturelle. Il s'agit en effet de mettre les citoyens au centre du projet eurorégional afin de leur permettre d'y participer pleinement et ainsi de promouvoir les valeurs communes que les Régions membres défendent.

C'est pourquoi l'Eurorégion s'est engagée à impliquer davantage les citoyens à la fois dans leurs actions mais aussi dans la définition d'une partie de sa politique de coopération et de projets prioritaires, en particulier la jeunesse, qui doit jouer un rôle clé parce qu'elle constitue l'avenir de notre territoire.

Dans ce contexte, 2022 a été l'année européenne de la jeunesse et l'Eurorégion a lancé l'appel pour la première Assemblée eurorégionale des Jeunes qui s'est constituée avec des jeunes des trois Régions, pour atteindre les objectifs de la nouvelle feuille de route et pour garantir une meilleure participation des jeunes à l'action de l'Eurorégion.

Pour quoi faire ? But et objectifs

Le but de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes est double :

- Proposer et encourager les politiques de la jeunesse aux gouvernements régionaux dans les matières qui ont un intérêt particulier dans le cadre de l'Assemblée.





**Assemblée Eurorégionale
des Jeunes**
Assemblea Euroregional
de la Joventut



- Assurer la position d'organe consultatif de l'Eurorégion pour défendre les intérêts des jeunes dans les domaines de travail de l'entité.

De plus, l'Assemblée eurorégionale des Jeunes est un lieu d'échange et de débat entre ses membres qui permet de connaître le fonctionnement des institutions européennes de coopération territoriale, comme les eurorégions.

Qui peut y participer ?

Les personnes âgées de 16 à 30 ans ayant leur résidence principale dans l'un des trois territoires membres de l'Eurorégion. Ils peuvent être des jeunes qui se présentent à titre individuel ou en tant que représentants d'une entité de jeunesse. Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale pour voyager en dehors de leur territoire national.

Comment participer ? Inscriptions et lancement.

L'appel à candidature ouvrira le 9 décembre 2024 et sera clôturé au 26 janvier 2025 à 23h59.

Pour vous inscrire et présenter votre candidature, vous devez envoyer les informations suivantes:

1. Le formulaire d'inscription correctement rempli disponible en ligne sur le [site web de l'Eurorégion](#).
2. Une lettre de motivation en format libre (écrit/dessin/vidéo/audio, etc.) qui doit être jointe au formulaire exprimant les préoccupations, les motivations, les attentes et les aptitudes à faire partie de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes, ainsi que toute information concernant votre contribution et quelles connaissances et compétences vous pouvez apporter à l'Assemblée.

La sélection des membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes sera rendue publique dans un délai d'un mois à compter de la fin de la période de présentation des candidatures.

Sélection des membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes. Critères et phases.

L'Assemblée se composera d'un maximum de 21 jeunes, 7 jeunes de chaque territoire. Le nombre final devra toujours être multiple de 3 pour assurer l'équilibre territorial.

Une fois les dossiers reçus, une commission de sélection de l'Eurorégion évaluera les candidatures en deux phases : premièrement, conformément aux critères décrits ci-dessous, et deuxièmement, en veillant à ce que les différents profils de jeunes puissent être représentés à l'Assemblée, notamment en ce qui concerne l'équité des genres, les profils de formation, les provenances géographiques, le statut d'étudiant, de travailleur, de chômeur, ainsi que l'équilibre entre jeunes associés et non associés, et qui, en définitive, favorise la diversité et le pluralisme des jeunes et des associations auxquelles ils appartiennent.





**Assemblée Eurorégionale
des Jeunes**
Assemblea Euroregional
de la Joventut



La commission de sélection évaluera les aspects suivants des candidats à l'Assemblée eurorégionale des Jeunes :

- Implication et motivation dans des activités transfrontalières
- Pensée innovante et résolution de problèmes
- Capacité de travail et compétences de communication
- Intérêt et engagement liés aux valeurs de l'UE

Chaque critère sera évalué de 0 à 10 et les candidatures dépassant 66% seront considérées comme aptes à faire partie de l'Assemblée.

Ensuite, les membres qui feront partie de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes seront sélectionnés en fonction des critères relatifs à la diversité des profils des jeunes avec les critères susmentionnés. La Commission d'évaluation peut demander plus d'informations aux jeunes si elle le juge nécessaire, pour pouvoir évaluer correctement les candidatures conformément aux critères de sélection de l'appel.

L'appel à candidatures de décembre 2024 sélectionnera des jeunes pour pouvoir rejoindre l'Assemblée eurorégionale des Jeunes, coïncidant avec la passation de présidence de l'Eurorégion, prévue en mars 2025, ainsi que pour former la liste de réserve afin de couvrir de nouvelles places vacantes tout au long du mandat.

La commission de sélection dressera une liste de réserve d'un maximum de 5 personnes candidates pour chaque territoire, par ordre de qualité des candidatures reçues, pouvant remplacer les membres de l'Assemblée qui laisseraient leur place vacante pendant la première moitié du mandat. Ces places vacantes devront être couvertes avant la prochaine réunion de l'Assemblée dès le moment où la démission aura lieu. Dans le cas où les démissions surviennent après la première moitié du mandat, les postes vacants ne seront pas couverts.

Fonctionnement de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes

L'Assemblée eurorégionale des Jeunes est régie par les règles et les instructions de l'Eurorégion et par ses statuts.

L'Assemblée eurorégionale des Jeunes doit concevoir et définir les priorités annuelles qui permettront de concrétiser les actions à mener. Tout cela, conformément à l'Eurorégion et aux départements jeunesse des Régions membres.

Un budget sera affecté au fonctionnement de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes pour garantir l'organisation des réunions et, en particulier, les frais de voyage des jeunes sur le territoire selon les actions qui seront menées.





**Assemblée Eurorégionale
des Jeunes**
Assemblea Euroregional
de la Joventut



L'Assemblée eurorégionale des Jeunes recevra le soutien et la supervision de l'équipe technique de l'Eurorégion, qui devra suivre toutes les actions du groupe. En outre, l'Eurorégion gèrera également l'administration et le budget.

Les langues de travail et de communication sont laissées au libre choix des jeunes, bien que les langues officielles de l'Eurorégion soient l'occitan, le catalan, le français et le castillan. L'EURORÉGION ne dispose pas de service d'interprétation pour les réunions et il appartiendra aux jeunes de s'organiser sur ce point.

L'AEJ disposera d'un système de fonctionnement propre qui sera défini au cours du premier mois de mandat de manière consensuelle entre la plénière et l'Eurorégion. Les membres de l'Assemblée seront responsables de :

- Concevoir des outils de gouvernance propres (commissions ou groupes de travail, communication interne, etc.). Lors de la première assemblée générale, la plénière modifiera les statuts pour les adapter au nouveau mandat.
- Proposer une stratégie de travail avec des objectifs propres.
- Établir des rapports de suivi de son activité.

Fonctions des membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes. Engagement et lien avec l'Eurorégion.

Sur la base des préférences sélectionnées dans le formulaire d'inscription, tous les membres de l'AEJ seront assignés à une Commission de l'Eurorégion pour assurer le suivi. Au début du mandat, il faudra définir les engagements et l'accompagnement du coordinateur qui les guidera et les tiendra informés de l'activité de cette Commission. Il y aura une répartition équitable entre les trois territoires pour que, dans chaque commission, il puisse y avoir des représentants des trois régions.

- 15 membres pour suivre les commissions :
 - o Commission de la culture : 3 membres (accompagnés par le coordinateur de la Commission)
 - o Commission de l'innovation : 3 membres (accompagnés par le coordinateur de la Commission)
 - o Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : 3 membres (accompagnés par le coordinateur de la Commission)
 - o Commission de l'environnement / du changement climatique et de l'énergie : 3 membres (accompagnés par le coordinateur de la Commission)
 - o Commission du tourisme : 3 membres (accompagnés par le coordinateur de la Commission)





- 3 membres dédiés à la communication (accompagnés par le responsable de la communication de l'Eurorégion)
- 3 membres consacrés à la cohésion transversale et aux tâches de gestion des activités de l'AEJ (accompagnés par la coordinatrice de l'AEJ)

Au cours de son mandat, les membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes s'engagent à travailler pour réaliser les actions dans l'un des groupes de travail créé par l'assemblée elle-même, ainsi qu'à représenter l'Assemblée eurorégionale des Jeunes ou l'Eurorégion, lorsque cela est nécessaire, dans le cadre de leurs activités et engagements internes et externes.

Ils s'engagent également à élaborer au moins une recommandation écrite partagée par tous, ou toute autre forme de participation pour alimenter la réflexion des élus de l'Eurorégion.

Enfin, ils s'engagent à représenter et à promouvoir l'image de la jeunesse des territoires de l'Eurorégion et à exercer en tant qu'ambassadeurs.

Les fonctions des membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes ne sont pas rémunérées.

Quel intérêt à être membre de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes ?

L'Assemblée eurorégionale des Jeunes permet à ses membres de faire partie d'un programme unique d'apprentissage pratique dans le fonctionnement des institutions européennes par l'intermédiaire de l'Eurorégion, et en particulier :

- Accéder à des séances de formation pour mieux connaître le monde des institutions régionales, eurorégionales et européennes, ainsi que la structure et les organes qui mènent à bien les politiques de la jeunesse.
- Obtenir une expérience pratique dans l'organisation d'initiatives et de projets au niveau européen, tout en permettant de développer des compétences telles que parler en public ; concevoir, gérer et planifier des projets ; rédiger des propositions, des rapports et des mémoires, entre autres.
- La possibilité de voyager dans les territoires de l'Eurorégion et en Europe pour des réunions, des forums, des séminaires et d'autres événements.
- Rencontrer des jeunes ayant des motivations et des intérêts similaires pour faire entendre les préoccupations et les idées de votre génération en participant à la dynamique parmi les jeunes des différents territoires de l'Eurorégion.
- Avoir l'occasion de dialoguer avec des élus pour pouvoir faire avancer des politiques bénéfiques pour les trois territoires membres de l'Eurorégion.
- L'obtention du Certificat d'Ambassadeurs de l'Eurorégion, qui sera délivré à la fin du mandat.





Durée du mandat des membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes

La durée du mandat des membres de l'AEJ est de 2 ans et un renouvellement de leur mandat une seule fois est possible. Le renouvellement du second mandat ne sera pas automatique et les candidats devront présenter à nouveau leur candidature pendant le délai de dépôt des candidatures.